

---

Lettre des représentants Collot-d'Herbois, Fouché et Delaporte,  
en mission près l'armée des Alpes, relative à la mort de Chaliier,  
lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Jean-Marie Collot d'Herbois, Joseph Fouché,

François Sébastien Christophe Delaporte dit Laporte

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Collot d'Herbois Jean-Marie, Fouché Joseph, Delaporte dit Laporte François Sébastien Christophe. Lettre des représentants Collot-d'Herbois, Fouché et Delaporte, en mission près l'armée des Alpes, relative à la mort de Chaliier, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 318-319;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40581\\_t1\\_0318\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40581_t1_0318_0000_8);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

stances; en un mot, tous les grands coups ainsi portés à la fois aux conspirateurs, aux malveillants et aux traîtres, en assurent la défaite et nous garantissent, par l'heureux effet de votre courage et du grand caractère que vous déployez, la paix, le rétablissement de l'ordre et le triomphe des lois dans l'intérieur d'où doit résulter nécessairement le succès complet et décisif de nos armes contre la ligue des despotes qui luttent en vain pour empêcher le triomphe de la liberté et l'avènement universel du règne de la raison, de la philosophie, qui doit bientôt faire disparaître le leur, en éclairant les peuples qu'ils dominent, et que l'ignorance seule tient encore sous leur joug odieux.

« C'est à vous, citoyens représentants, c'est à votre courage et à vos grands moyens que la France devra tous ses avantages et, pour un moment de calamité, la jouissance inappréciable d'une paix solide et de la liberté ! Mais, pour cela, il faut que vous souteniez, avec toute votre énergie qui plaît et convient au peuple, ce que vous avez si hardiment, si glorieusement entrepris pour le bonheur et la gloire de la France, pour cela, dis-je, il est nécessaire, il faut absolument que vous conserviez les rênes du gouvernement jusqu'à la paix. Cédez donc à ce vœu, sincère et raisonné, de tous les vrais amis de la liberté; vous avez trop fait pour sa cause pour l'abandonner au moment où elle a le plus grand besoin de vos soins pour assurer son triomphe. Il faut le dire : la vraie révolution qui convenait à la France pour y fixer d'une manière certaine le règne de la liberté, de l'égalité, ne fait que commencer, et personne ne peut mieux, ni aussi bien, la diriger, et la rendre à son but, que ceux qui l'ont préparée et produite, et qui ont su, avec autant de courage que d'habileté, écarter ou faire taire toutes les contradictions imaginées pour faire échouer ou retarder l'exécution de leur plan, aussi vaste que savamment combiné.

« Vous sentez, citoyens représentants, combien, dans l'état actuel des choses, il serait dangereux de confier à d'autres mains le sort de la France qui est aujourd'hui, et pour son bonheur, entièrement dans les vôtres. S'il en était ainsi, on verrait bientôt les royalistes, les fédéralistes, toute la clique abominable qui conspire contre notre patrie, reprendre leurs projets, intriguer dans les assemblées primaires et électorales, pour faire nommer des gens à leur dévotion; et le résultat funeste de ce renouvellement impolitique serait d'introduire encore dans la représentation nationale cette discordance de principes et d'action qui a manqué de perdre la France et qui, dans ce cas, pourrait enfin la faire succomber sous les nouveaux efforts combinés de ses ennemis du dedans et du dehors.

« Restez donc, dignes et généreux représentants, à un poste que vous remplissez si bien et auquel vous êtes plus nécessaires que jamais; ne songez à le quitter que quand les dangers de la patrie seront passés et quand vous aurez assuré le règne de la Constitution que vous lui avez donnée. Tel est notre vœu et celui de tous nos concitoyens; nous vous conjurons de l'écouter, le triomphe de la liberté, de l'égalité en dépend; c'en est assez, sans doute, pour vous y déterminer; aussi y comptons-nous, comme vous devez compter sur l'amour et la reconnaissance de tous les bons Français qui, comme nous, sentent tout le prix de ce que vous avez

fait et de ce que vous voulez faire pour le bonheur et la gloire de notre commune patrie, et vous rendent des actions de grâce en criant de tout leur cœur : *Vive la Montagne! Vive la République, une et indivisible! Vive la liberté et l'égalité!*

« Agréez, citoyens représentants, l'assurance de l'attachement bien sincère de vos dévoués partisans et de vos frères et amis.

« *Les républicains composant le conseil général de la commune et le comité de surveillance de la ville d'Ingrandes-sur-Loire.* »

(Suivent 12 signatures.)

**Les représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes, écrivent de Ville-Affranchie que l'ombre de Chalier est satisfaite, que ceux qui dictèrent l'arrêt atroce de son supplice sont frappés de la foudre, et que ses précieux restes, recueillis par les républicains, ont été exposés à la vénération du patriotisme. Des larmes ont coulé de tous les yeux à la vue de la colombe qui l'avait accompagné et consolé dans son affreuse prison, et qui semblait gémir auprès de son simulacre. « Nous le jurons, disent les représentants, le peuple sera vengé, notre courage sévère répondra à sa juste impatience. »**

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit le texte de la lettre des commissaires à l'armée des Alpes, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

*Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes et dans différents départements de la République, à la Convention nationale.*

« Commune Affranchie, le 20 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« L'ombre de Chalier est satisfaite; ceux qui dictèrent l'arrêt atroce de son supplice sont frappés de la foudre, et ses précieux restes, religieusement recueillis par les républicains, viennent d'être portés en triomphe dans toutes les rues de la Commune Affranchie: c'est au milieu même de la place où ce martyr intrépide fut immolé à la rage effrénée de ses bourreaux, que ses cendres ont été exposées à la vénération publique et à la religion du patriotisme. Aux sentiments profonds et énergiques qui remplissaient toutes les âmes, a succédé un sentiment plus doux, plus touchant; des larmes ont coulé de tous les yeux, à la vue de la colombe qui l'avait accompagné et consolé dans son affreuse prison, et qui semblait gémir autour de son simulacre (3). Tous les cœurs se sont dilatés,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 256.

(2) *Archives nationales*, AFU, n° 137; Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 331; *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 16 novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 57 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 232, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 424, p. 351); *Journal de la Montagne* [n° 4 du 27<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 30, col. 1]; *Journal de Perlet* [n° 421 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 378].

(3) Le *Journal des Débats et des Décrets*, au lieu du mot *simulacre*, porte les mots : *sein ulcéré*.

le silence de la douleur a été interrompu par des cris mille fois répétés : *Vengeance! vengeance!*

« Nous le jurons, le peuple sera vengé, notre courage sévère répondra à sa juste impatience; le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

« *Signé* : COLLOT-D'HERBOIS, FOUCHÉ  
(de Nantes), et DELAPORTE. »

Les administrateurs du district de Trévoux trouvent l'accroissement de l'esprit révolutionnaire dans la manière avantageuse dont se vendent les biens des émigrés. Presque tous nos acquéreurs, disent-ils, sont des habitants des campagnes, ils se disputent à l'envi les fonds, et des immeubles, estimés 52,976 livres et 28,389 livres ont été adjugés à une vingtaine d'acquéreurs pour 194,750 et 113,945 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Trévoux* (2).

Les administrateurs du district de Trévoux, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

Trévoux, le 21 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« Jadis nous fétions les dimanches en disant nos patenôtres; hier nous avons célébré décadi en vendant les biens des émigrés. L'office a commencé à 10 heures du matin, il s'est prolongé jusqu'à minuit. Les fervents étaient nombreux, l'offrande à la République s'est élevée à la somme de 141,974 livres, c'est-à-dire que des immeubles estimés 52,976 livres et du revenu de 2,500 livres ont été adjugés au prix de 194,750 livres. Un lot évalué 28,389 livres, adjugé provisoirement en total au prix de 46,800 livres, a été vendu en détail 113,945 livres.

« Vive la République! L'esprit révolutionnaire fait des progrès. Presque tous nos acquéreurs sont des habitants des campagnes, ils se disputaient à l'envi les fonds. Les domaines ont été misés et vendus partiellement d'après leurs demandes, il en est résulté une division entre vingt acquéreurs.

« *Les administrateurs du district de Trévoux,* GOUVION; TABARIÈS; GIRIÉ; MICHALLET. »

Le citoyen Fouquet (Souquet), médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne, fait hommage à la Convention nationale d'un essai sur l'histoire topographique et physico-médicinale du district de Boulogne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

*Suit la lettre du citoyen Souquet* (2).

« Boulogne-sur-Mer, le 27 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« J'aime à croire que vous recevrez favorablement l'offre que j'ai l'honneur de vous faire de deux exemplaires sur l'*Essai de l'histoire topographique physico-médicinale du district de Boulogne-sur-Mer*, que j'ai pris aussi la liberté de vous dédier.

Citoyens législateurs, salut et fraternité.

« SOUQUET, médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne-sur-Mer.

Le citoyen Rhul (Rühl) rend compte de sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne; il annonce que la citoyenne Cormier, aidée de plusieurs citoyennes de la commune de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, a fourni pour le besoin des armées environ 1,300 livres pesant de charpie; que la commune de Montigny-Source-Meuse, a payé toutes ses contributions, et a développé le plus grand zèle pour faciliter le transport des subsistances destinées aux armées; que la commune de Vitry-sur-Marne a pris sur sa propre subsistance, pour fournir à celle des défenseurs de la patrie, et a fait passer aux armées une partie des grains destinés à nourrir ses citoyens.

La Convention nationale, sur la motion de divers membres [PHILIPPEAUX (3)], décrète qu'il sera fait au procès-verbal mention honorable de la conduite patriotique de la citoyenne Cormier et des citoyennes de la commune de Chaumont; de la commune de Montigny-Source-Meuse, et de la commune de Vitry-sur-Marne, et que le procès-verbal de la séance leur sera expédié.

Décrète en outre que le compte rendu par le citoyen Rhul [Rühl] sera imprimé et inséré au « Bulletin » (4).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Rühl. J'arrive en ce moment des départements de la Marne et de la Haute-Marne, que vous m'aviez chargé de visiter. Permettez-moi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>17</sup> 1096, dossier 1197.

(3) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(5) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 2]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 1, p. 343, le compte rendu du discours de Rühl publié par divers journaux. Malgré le décret qui ordonne l'impression de ce discours et son insertion au *Bulletin*, nous n'avons pu en découvrir le texte exact.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.